

ATTESTATION ADMINISTRATIVE

Je soussigné, Patrice CHEVALIER, Maire de la commune de Riaillé ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le dépôt du permis de construire en date du 12/12/2018 enregistré sous le numéro PC 044 144 18 W1019 par l'EARL DES PRES représentée par M. BRUNET Valentin pour la construction d'un poulailler de 1845 m² et d'une fosse géomembrane au lieudit « l'Enclose » à Riaillé ;

Vu la demande de Monsieur Valentin BRUNET, EARL DES PRES, L'Enclose à RIAILLE ;

Considérant qu'il faut prévoir la destination future du bâtiment ;

ATTESTE QUE :

Article 1er : M. BRUNET Valentin, EARL DES PRES située à l'Enclose à Riaillé s'engage à ne pas compromettre le site en cas de cessation d'exploitation du bâtiment. La destination future du bâtiment pourra être du stockage de matériels ou caravanes.

En foi de quoi, nous leur délivrons la présente autorisation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Riaillé, le 13 février 2019

Le Maire,

Patrice CHEVALIER

